

# Flamands et francophones opposés sur la loi climat

La proposition de « loi climat » présentée vendredi dernier par un collectif d'universitaires et relayée par Ecolo-Groen semble faire l'unanimité du côté des partis francophones. Le MR se dit prêt à voter la proposition des verts, moyennant « quelques modifications techniques », le PS appelle à « s'engager sans réserves en faveur d'une loi climat »,

le CDH rappelle avoir « été le premier à demander, dès vendredi, avec Catherine Fonck, l'adoption d'une loi spéciale climat à l'échelle de la Belgique » et Défi en « partage les objectifs ».

Mais du côté néerlandophone, à l'exception du S.P.A, c'est plutôt une douche froide pour la proposition des verts. S'exprimant lundi dans un débat organisé par

la FEB (la fédération patronale), Wouter Beke, président du CD&V, et Gwendolyn Rutten, cheffe de file au VLD, appellent à poursuivre les politiques mises en œuvre durant cette législature et ne voient pas pourquoi il faudrait confectionner une loi climat. La N-VA, elle, ne veut simplement pas en entendre parler. ■

## Une loi climat avant les élections ? Le sud est chaud, le nord est froid

PARLEMENT Réduction des gaz à effet de serre, nucléaire, énergies alternatives.

- Les francophones poussent à l'adoption d'une loi climat avant les élections du 26 mai.
- Hormis Groen et le SP.A, les partis flamands freinent ou bloquent.
- Un fossé nord-sud.

C'est le rush du côté francophone. Les Flamands tirent le frein. La proposition de « loi climat » présentée vendredi dernier par un collectif d'universitaires (*Le Soir* de samedi) et relancée-signée par les verts d'Ecolo-Groen, convainc, grosso modo, MR, Défi, CDH et PS. En revanche, elle laisse dubitatifs les partis flamands, mis à part Groen forcément, et le SP.A, qui adhère lui aussi à la démarche. S'exprimant lundi dans un débat organisé par la FEB (la fédération patronale), Wouter Beke, président du CD&V, et Gwendolyn Rutten, cheffe de file au VLD, appellent à poursuivre les politiques mises en œuvre durant cette législature et ne voient pas pourquoi il faudrait confectionner une loi climat. Ne parlons pas de la N-VA.

Résultat : le sud est chaud (seul le Parti populaire fait défaut), le nord est froid. On

connaît. L'initiative est compromise ? L'enthousiasme (au moins en apparence) des partis francophones pourrait rester sans lendemain, et pour cause : vouloir mettre en œuvre une loi climat, qui a trait à des compétences exercées en partie par des entités fédérées, cela revient à adopter une « loi spéciale », ce qui nécessite de réunir une majorité des deux tiers au Parlement (Chambre et Sénat), et une majorité simple dans chaque groupe linguistique... C'est mal parti.

### « Pas de nouvelle taxe »

Pourtant, les partis francophones n'ont pas lésiné... Tout en se réjouissant des réformes entreprises sous la suédoise, le MR se dit prêt à voter la proposition de loi plus verte. « Le texte doit faire l'objet de quelques modifications techniques, mais qui ne changent pas l'objectif », précise David Clarinval, chef de groupe à la Chambre. Qui ajoute : « Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de nouvelle taxe ou de nouvelle interdiction, en matière agricole par exemple – mais ce n'est pas l'objet de ce texte. »

Défi n'est pas en reste. Olivier Maingain nous explique qu'il « partage les objectifs, qui étaient ceux de la conférence de Paris sur le climat ». Il complète : « C'est une excellente

chose d'agir par la voie parlementaire – on pourrait opérer de la sorte dans d'autres domaines, comme la mobilité – au lieu de passer par les accords de coopération entre entités fédérées et le fédéral, où un veto peut tout bloquer, je pense à la N-VA. »

Bémol : interviewé lundi matin sur Bel-RTL, Bernard Clerfayt, future tête de liste Défi à la Région bruxelloise, a croisé Jean-Marc Nollet : « Il donne des leçons à tout le monde alors qu'il est le père de la bulle photovoltaïque... » Une saillie qui rappelle à tous qu'à côté du consensus sur le climat (un peu vrai, un peu de façade), la campagne électorale bat son plein ; on comptera les coups.

Les centristes-humanistes ne varient pas quant à eux : « Le CDH a été le premier à demander, dès vendredi, avec Catherine Fonck, l'adoption d'une loi spéciale climat à l'échelle de la Belgique, il va participer constructivement à la rédaction de cette loi », souligne Maxime Prévot, frais émoulu président du parti, qui avait convoqué les représentants de la « coalition climat » (70 associations) lundi matin, rue des Deux Eglises.

Les socialistes sont de la partie, sans réserves, à entendre Paul Magnette, porte-parole du PS, qui fut ministre du Climat et de l'Énergie de 2007 à 2010 et qui appelle à « s'engager sans ré-

serve en faveur d'une loi climat, un projet auquel nous avons d'ailleurs travaillé déjà il y a dix ans, entre ministres de l'Énergie avant la chute du gouvernement Leterme, qui avait mis fin aux travaux ».

Enfin, le PTB est tout autant partant, même s'il déposera sa propre proposition de loi qui répliquera le texte rédigé par le collectif d'universitaires « alors que la version défendue par les verts rabote l'effort de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030 – de 65 % à 55 % –, sans doute pour plaire aux libéraux », grince Raoul Hedebouw.

Nuances et piques mises à part, les chefs de groupe francophones porteront la belle parole, tous ensemble, mercredi en « conférence des présidents » à la Chambre. Où ils pousseront à ouvrir le débat au plus vite : au sein de la classique commission Environnement, ou bien dans une commission spéciale

Chambre-Sénat, comme le souhaite Ahmed Laaouej (PS), ou encore en mettant sur pied une commission interparlementaire associant les entités fédérées, comme le propose Olivier Maingain (Défi). Ces discours sur la méthode risquent toutefois de faire long feu tant les partis flamands semblent, à ce stade, hostiles ou indifférents. ■

DAVID COPPI

## plan climat Deuxième sess pour la Belgique ?

Il a fallu des mois pour que les Belges rédigent un plan énergie-climat détaillant comment notre pays atteindra ses objectifs climatiques en 2030. Le document a été soumis à la Commission européenne en décembre. Celle-ci dispose de quatre mois pour faire ses remarques. Les Belges reprendront leur copie pour présenter, fin 2019, un plan définitif. La Belgique doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre des secteurs non industriels de 35 % en 2030 par rapport à 1990 (-15 % en 2020 par rapport à 2005). Notre pays doit aussi augmenter la part des renouvelables et réduire sa consommation d'énergie.

Les premières remarques des services de la Commission sont parvenues aux oreilles du *Soir*. Encore informelles, elles donnent une idée de l'évaluation finale. En résumé : il y a un sérieux travail à effectuer pour rendre le document acceptable.

La Commission a un premier doute sur le statut juridique du plan. Celui-ci résulte de l'empilement de trois plans régionaux et d'une « contribution fédérale ». Le tout, chapeauté par un texte appelé « plan national ». La Commission n'apprécie pas : elle considère que cela ne correspond pas à la demande faite à chaque pays européen de présenter un plan intégré, cohérent. Le plan national n'est qu'un « résumé » qui n'a « pas de valeur juridique comme tel »,

disent ses experts. Les plans régionaux ne correspondent pas au schéma requis. Cela posera des difficultés importantes pour l'évaluation. Le plan final, dit la Commission, devra présenter une structure plus claire et être introduit comme un plan véritablement intégré. La Commission relève également « quelques incohérences » dans les objectifs, les politiques et les scénarios et demande de préciser quelles mesures seront prises exactement. Les politiques et mesures proposées permettront-elles d'atteindre les objectifs ? Ce n'est pas clair, dit l'Europe. Les experts jugent par ailleurs que certains éléments méritent d'être approfondis : c'est le cas de l'analyse d'impact,

des investissements qui seront réalisés et le lien avec le pacte d'investissements, du potentiel de cogénération, etc. La Commission remarque que les objectifs en matière de biocarburants (14 % en 2030) sont « très élevés » et se demande s'ils sont réalistes eu égard à la structure actuelle du marché.

En matière de recherche et développement, la Commission voit enfin des « marges d'amélioration » et demande notamment « une description plus claire des choix stratégiques ». Elle relève aussi que, sur les renouvelables, l'objectif des Pays-Bas est plus ambitieux que le nôtre. Bref, la deuxième sess se profile. ■

MICHEL DE MUELENAERE